

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 2 février 2015, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Résolution – Dépôt d'un mémoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans sur le Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans;
7. Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 015-125 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 05-53 et le règlement de zonage numéro 03-41;
8. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

015-011

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Micheline Darveau appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-012

Item 2 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015

L'adoption du procès-verbal est proposée par Gaston Beaucage appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

015-013

Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 61 224,46 \$ en comptes payés et la somme de : 2 004,86 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 63 229,32 \$.

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Michel Gagné, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Résolution – Dépôt d'un mémoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans sur le Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans**

Attendu que Madame Hélène David ministre de la Culture et des Communications offre l'opportunité aux personnes intéressées de transmettre leurs observations et leurs suggestions au Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) sur le projet de Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans;

Attendu qu'une audience publique sur le projet de Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans aura lieu à l'Espace Félix-Leclerc le 24 février 2015 à compter de 19 h;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans déposera un mémoire à cette occasion;

Attendu que le Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite également qu'un mémoire soit soumis au nom de la Municipalité lors de cette audience;

Attendu que Madame Lina Labbé, mairesse sera à l'extérieur du Canada au moment prévu pour la tenue de l'audience publique;

En conséquence

Il est proposé par Dominique Labbé appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à déposer pour et au nom de la Municipalité le mémoire de la Municipalité sur le projet de Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ);

Que Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soit, accompagné des conseillers qui le désireront, désigné pour présenter au nom de la Municipalité, le mémoire de la Municipalité lors de l'audience publique sur le projet de Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans qui aura lieu à l'Espace Félix-Leclerc le 24 février 2015 à compter de 19 h.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 015-125 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 05-53 et le règlement de zonage numéro 03-41

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le projet de règlement numéro 015-125 « Règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ainsi que le règlement de zonage afin que soient redéfinies les conditions d'obtention d'un certificat d'autorisation pour la mise en place d'un système de prélèvement d'eau ou de tout système prévu au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q.2, r. 35.2) du Gouvernement du Québec et défini les termes associés audit règlement provincial.

Item 8 Varia

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 9 Période de questions

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 8 h 30 et se termine à 8 h 35 pour une durée de 5 minutes.

015-015

Item 10 Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 8 h 35.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.